

# **Procès-Verbal du Conseil Municipal**

## **Séance du 17 septembre 2024**

*L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept septembre, à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de LIHUS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de Madame MOITTIÉ Odile.*

**Date de la convocation** : 06/09/2024

**Nombre de Conseillers en exercice** : 9

**Nombre de Conseillers présents** : 8

**Quorum** : 5

**Étaient présents** : MM. RIMBERT Alain, CACLARD Guy, ACHET Basile, BOULESTIN Florian, CHALUMEAU Laurent.

Mmes DAMAY Delphine, THELLIER Clémence.

**Était absent excusé** : M. PECQUET Mathieu donne pouvoir à Mme THELLIER Clémence.

**Secrétaire de séance** : M. ACHET Basile.

### **Adoption du compte rendu de la séance du 17 juin 2024**

*Le procès-verbal de la séance du 17 juin 2024 n'appelant plus d'autre observations est adopté à l'unanimité.*

### **Ordre du jour examiné par le Conseil Municipal :**

- Délibération pour approbation du rapport annuel de l'ADTO SAO*
- Délibération concernant les tarifs de la salle des fêtes*
- Délibération concernant le réaménagement de la zone des containers*

### **Délibération pour approbation du rapport annuel de l'ADTO SAO**

*Madame la Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel de l'ADTO SAO de l'exercice 2023.*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport annuel de l'ADTO SAO pour l'exercice 2023.*

### **Délibération concernant les tarifs de la salle des fêtes**

*Madame la Maire informe le Conseil Municipal que les tarifs de location de la salle des fêtes sont en vigueur depuis l'année 2023.*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas modifier la précédente délibération et reconduit les tarifs suivants :*

- Pour les habitants de la commune : 190 € + électricité (2<sup>nd</sup>e location 250 €)
- Pour les personnes extérieures : 350 € + électricité
- Tarif électricité : 0,20€
- Vin d'honneur : -habitants de la commune : 80€  
-personnes extérieures : 120€
- Funérailles : -habitants de la commune : Gratuit  
-personnes extérieures : 60€
- Chèque de caution : 1 500 €
- Vaisselles : 1,50€ couverts par personne + forfait de 15€ pour autres vaisselles.

**Délibération concernant le réaménagement de la zone des containers**

Madame la Maire expose au Conseil Municipal deux nouveaux emplacements possibles étant donné l'impossibilité d'installer les containers sur le chemin du cimetière :

- Rue Neuve, avant le chemin des Anglais ;
- Rue du château, au croisement de la Grande Rue.

Il est convenu d'organiser une visite sur place pour mieux visualiser ces différents espaces.

La délibération de la séance du 14 mai 2024 est donc annulée.

La séance est levée à 21 heures 15 minutes.

Numéro	Objet de la Délibération
29	Délibération pour approbation du rapport annuel de l'ADTO SAO
30	Délibération concernant les tarifs de la salle des fêtes
31	Délibération concernant le réaménagement de la zone des containers